



PC.DEL/1025/12  
15 November 2012

Original: FRENCH

## UNION EUROPEENNE

### Conseil Permanent de l'OSCE N 930 Vienne, le 15 Novembre 2012

---

#### Réponse de l'UE aux trois représentants personnels de la présidence pour la tolérance et la non-discrimination

---

L'Union européenne souhaite la bienvenue au Conseil permanent aux trois Représentants personnels de la Présidence en exercice pour la tolérance et la non-discrimination, la Juge Catherine McGuinness, le rabbin Andrew Baker, et l'Ambassadeur Adil Akhmetov, et les remercie pour leurs rapports.

La lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme, l'intolérance contre les chrétiens, les musulmans, ou les membres de toute autre religion et contre toutes les formes de discrimination est l'un des objectifs de l'Union européenne au sein de l'OSCE. A cette occasion, nous rappelons que l'UE est pleinement attachée à la liberté de conviction et de religion, y inclus la possibilité d'en changer.

Ces priorités figurent dans le Cadre stratégique de l'Union européenne et du plan d'action sur les droits de l'homme et la démocratie adoptée par le Conseil de l'Union en juin 2012. Elles découlent du principe de non-discrimination inscrit dans la Charte européenne des droits fondamentaux.

L'Union européenne est profondément préoccupée par le nombre croissant de manifestations d'intolérance et de discrimination sous toutes ses formes dont témoignent les nombreux actes de violence perpétrés cette année encore dans les pays de l'OSCE, y compris dans l'Union européenne.

Nous saluons l'action des trois Représentants en faveur de la promotion des engagements de l'OSCE en matière de lutte contre les discriminations et du suivi de leur mise en œuvre par les États participants. Nous estimons qu'elle apporte un complément utile au rôle central du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'Homme, dans l'ensemble de l'espace de l'OSCE.

L'Union européenne estime que la lutte contre l'intolérance sous toutes ses formes passe par une approche globale, allant du renforcement du cadre légal pour

combattre le racisme à l'amélioration de l'éducation, de la formation et de la prévention contre les discriminations.

S'agissant du cadre légal, nous nous félicitons des travaux organisés par le BIDDH cette semaine dans le cadre de la prévention et la réponse aux crimes de haine.

Nous estimons que l'OSCE devrait davantage prendre en compte dans le cadre de ces activités les manifestations de haine et d'intolérance fondées sur l'orientation sexuelle ou contre les personnes LGBT. Ces discriminations constituent également une violation de la dignité humaine et doivent être combattues.

Nous sommes attachés au maintien, sous l'égide de la Présidence en exercice, d'une étroite coopération entre les Représentants et le Bureau des Institutions démocratiques et des droits de l'Homme. De même, nous souhaitons que les trois Représentants se coordonnent aussi étroitement que possible entre eux et organisent des visites conjointes. Si la spécificité des discriminations concernées peut justifier une approche singulière, il est important de ne pas renforcer le cloisonnement de nos actions afin de préserver l'efficacité et la fermeté dans notre approche globale de lutte contre toutes formes d'intolérance tout en promouvant le dialogue interculturel dans un esprit d'ouverture et de compréhension mutuelle.

En conclusion, nous réitérons notre soutien aux efforts et aux travaux des trois représentants personnels de la Présidence en exercice et les encourageons dans la poursuite de leur mission.

La Croatie\*, pays en voie d'adhésion, l'Ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro\*, l'Islande+ et la Serbie\*, pays candidats, la Bosnie-Herzégovine et l'Albanie, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, le Liechtenstein, membre de l'Association européenne de libre-échange, la Géorgie, Andorre et Saint-Marin se rallient à cette déclaration.

\*La Croatie, l'Ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie demeurent membres du Processus de stabilisation et d'association.

+L'Islande demeure membre de l'Association européenne de libre-échange.